

Cap-aux-Diamants

L'intendant Hocquart et la protection des archives en Nouvelle-France

Rénald Lessard

La vie culturelle au XIX^e siècle
Volume 2, numéro 3, automne 1986

URI : id.erudit.org/iderudit/6538ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN 0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lessard, R. (1986). L'intendant Hocquart et la protection des archives en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, 2(3), 47–47.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org



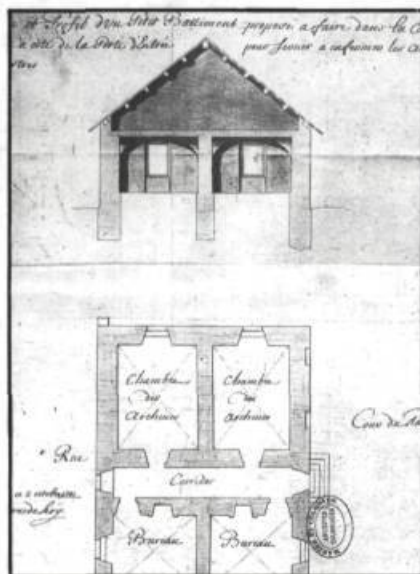
L'INTENDANT HOCQUART ET LA PROTECTION DES ARCHIVES EN NOUVELLE-FRANCE

Selon l'historien Jacques Mathieu et l'archiviste Gilles Héon notamment, la protection des archives en Nouvelle-France aurait été très aléatoire. À l'appui de cette affirmation, ils signalent les pertes de documents occasionnées par les incendies de la chapelle Notre-Dame de la Recouvrance en 1640 ou du premier Palais de l'intendant en 1713. De même, s'ils notent les projets des autorités coloniales, ils concluent généralement à l'inertie et à l'apathie de l'administration métropolitaine. Toutefois, peu d'entre eux ont mis en évidence les efforts et les réalisations de l'intendant Gilles Hocquart.

Nommé commissaire ordonnateur et intendant intérimaire, Hocquart débarque à Québec en septembre 1729. Deux ans plus tard, il décide d'intervenir dans le domaine des archives. Périodiquement depuis son arrivée au Canada, des gens lui ont fait valoir que les actes notariés et les registres du Conseil supérieur et de la Prévôté de Québec ne sont pas en sûreté dans les maisons des greffiers, où ils risquent d'être la proie des flammes.

Le 5 octobre 1731, dans une lettre destinées au ministre de la Marine, Hocquart propose donc de construire, dans la cour du Palais de l'intendant, un bâtiment à l'épreuve du feu où seront abritées «les archives ou chartes». L'ingénieur Chaussegros de Léry en a déjà dressé les plans, qui prévoient deux chambres

des archives et deux bureaux. Construit en pierre, l'édifice mesurerait environ 11 mètres sur 26.



Plan et profil d'un futur dépôt d'archives à être construit dans la Cour du Palais de l'intendant Chaussegros de Léry, Québec, 2 octobre 1731.
Archives publiques du Canada.

Dans sa missive du 6 mai 1732, le ministre répond à l'intendant que, le roi n'étant «point en Estat de faire la dépense de 9941 # 10s pour ce Bâtiment», il se voit contraint de désapprouver son projet. Il lui propose toutefois d'aménager un endroit dans le Palais.

À l'époque, cet édifice en pierre occupe le site actuel des voûtes du Palais et se trouve au centre des activités administratives de la Nouvelle-France. C'est là que logent l'intendant, sa famille, ses domestiques, son secrétaire; que se trouvent les bureaux de l'intendance; que siègent le Conseil supérieur et la Prévôté de Québec. À quelques mètres de distance s'élèvent les magasins du roi, une boulangerie et les prisons royales.

Hocquart fait donc aménager, suivant les instructions de son supérieur, deux dépôts à l'intérieur du Palais. Il fait d'abord réparer les anciennes voûtes situées dans la section nord-est de l'édifice et en ajoute une petite sous le vestibule du pavil-

lon qui se trouve au sud-est. Un petit bureau est aménagé à côté de chacun des dépôts. Le tout est voûté et pavé de carreaux de pierre et de brique. Seules les armoires, portes et fenêtres ont été fabriquées en bois. Les coûts atteignent 2738#. À la fin de l'automne 1733, une fois les vaisseaux partis, Hocquart fait déposer dans les voûtes du Palais les archives du Conseil supérieur et de la Prévôté de Québec ainsi que les greffes des notaires décédés.



Gravure de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France de 1729 à 1748.
Tirée de l'Histoire des Canadiens français par Benjamin Sulte, tome V, Montréal, 1882.

Selon l'historien André Vachon, aucune colonie française des XVII^e et XVIII^e siècles ne dispose d'archives aussi nombreuses, variées et riches que celles du gouvernement de Québec. Cette situation privilégiée résulte en grande partie de l'initiative de l'intendant Hocquart.

Rénaud Lessard

Pour sa rédaction, l'auteur a utilisé des données recueillies dans le cadre du projet de recherche sur le Palais de l'intendant dirigé par les professeurs Michel Fortin et Marcel Moussette du programme d'Archéologie à l'Université Laval.